

# NEWSLETTER 31

## 2<sup>ème</sup> Victoire contre une antenne à Genève

### ACTUALITÉS

#### SOMMAIRE :

- 2<sup>ème</sup> Victoire juridique à Genève contre des antennes 5G !
- Le Tribunal fédéral se positionne sur le facteur de correction, avancée pour les opposants
- La puissance des antennes 5G relève d'une décision politique et non sanitaire !
- Des élèves d'une école zurichoise devront porter un bracelet électronique

### 2<sup>ème</sup> Victoire juridique à Genève contre des antennes 5G

Dans notre précédente [Newsletter 30](#), nous vous informions d'une victoire juridique importante dans la commune de Chêne-Bougeries. Entretemps, nous avons reçu la confirmation que l'opérateur n'a pas souhaité faire recours contre cette décision auprès du Tribunal fédéral.

Bien qu'il soit trop tôt pour vérifier si cette victoire a valeur de « jurisprudence » dans d'autres dossiers, les erreurs techniques démontrées grâce au rapport d'expertise semblent avoir eu un effet collatéral sur un recours sur la commune de Lancy. **En effet, pour la première fois en plus de 5 ans d'existence de notre association, Swisscom s'est subitement retirée d'une procédure !**

Ce procédé de l'opérateur, abandonnant certes sa requête au profit des recourants mais s'évitant ainsi de fournir les raisons de son retrait, nous oblige à une certaine prudence quant aux liens de cause à effet entre ces deux dossiers.

[Consulter le jugement](#)

**Si vous souhaitez soutenir les recourants, d'autres dossiers en cours qui nécessitent l'engagement d'experts et d'avocats pour assurer leur réussite et pour que nous puissions continuer à effectuer un travail de qualité, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos dons, petits ou grands.**

Merci d'avance pour votre solidarité !

Postfinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève

[Bulletin de versement et QR code](#)

## **Le Tribunal fédéral se positionne sur le facteur de correction : Importante décision pour certaines modifications dites « mineures »**

Par son arrêt du 23 avril 2024, le Tribunal fédéral **a débouté Swisscom** dans son recours contre la commune de Wil (canton de Saint-Gall). La commune s'opposait pour trois installations de téléphonie mobile comportant des antennes adaptatives (5G) que Swisscom les ajuste avec un facteur de correction par simple voie d'annonce (modification dites « mineures ») sans mises à l'enquête.

L'application du facteur de correction permet des pics de puissance d'émission des antennes jusqu'à 10x de la norme légale (5V/m ou 6V/m selon les caractéristiques de l'installation), ces normes sont censées n'être pas dépassées sur une moyenne de 6 minutes. Les pics pour une antenne régie par la norme **5V/m les pics peuvent aller jusqu'à 15.81 V/m et pour 6 V/m jusqu'à 18.97 V/m.**

Pour le système biologique non seulement c'est beaucoup trop élevé, mais les variations de pics ne sont pas physiologiques, c'est le problème de toutes les ondes pulsées émises par la plupart des technologies émettant des rayonnements non ionisants (antennes 5G, wifi, etc..).

Cet arrêt, le 1<sup>er</sup> en Suisse qui prenne position sur le facteur de correction, devrait faire date ! Il confirme qu'un opérateur de téléphonie mobile n'est pas autorisé à introduire un facteur de correction sur des mâts d'antennes existants sans passer par une mise à l'enquête, lorsqu'une commune ou un canton s'y opposent.

Cela nous ramène à notre [communiqué de presse](#) du 14 mars dernier, et le choix du Département du territoire d'imposer aux genevois l'option 2 du DTAP, malgré le recours gagné par notre association (RPRNI), qui permet aux transformations dites « mineures » d'éviter le processus de mise à l'enquête. Nous espérons que cet arrêt de niveau fédéral fera réfléchir nos politiques genevois !

[Consultez le jugement](#)

[Lire les articles de 20minutes : « Une décision de justice fait trembler des milliers d'antennes 5G », et de M. Pierre Dubochet : « Facteur de correction : le Tribunal fédéral a tranché](#)

## **La puissance des antennes 5G relève d'une décision politique et non de critères sanitaires ou environnementaux !**

Le 10 juin dernier, une équipe de l'émission « On en parle » de la RTS a dévoilé les résultats de son enquête sur la puissance d'émission des antennes 5G. Sans surprise, leur analyse confirme ce que nous observons depuis des années, en nous basant sur les jugements de plusieurs dizaines de recours juridiques : la puissance d'émission des antennes 5G a été fixée selon des critères politiques, plutôt que sanitaires ou environnementaux !

Selon les documents obtenus (une cinquantaine) en vertu de la loi sur la transparence, les enquêteurs de la RTS révèlent que la puissance des antennes adaptatives a été fixée en coulisse, en 2020, par un groupe de travail réunissant des offices fédéraux, des représentants d'opérateurs, de médecins de l'environnement et des cantons.

Enfin, **la Confédération a autorisé des pics d'émission des antennes adaptatives allant jusqu'à une puissance 10 fois plus élevée que les antennes conventionnelles** ! Et ce, malgré des recommandations très divergentes :

- Médecins de l'environnement – **pas d'augmentation** (danger potentiel) ;
- Office de l'environnement OFEV – **4 fois** la puissance légale;
- Opérateurs – **10 fois** la puissance légale ;
- OFCOM – **20 fois** la puissance légale.

**Détail intéressant**, à la fin des négociations, **les opérateurs auraient demandé une augmentation de puissance de 15 fois** plus, au lieu des 10 fois initialement annoncés, visiblement pour donner l'impression d'avoir fait des concessions, alors qu'ils ont obtenu exactement ce qu'ils souhaitaient !

Au niveau des enjeux économiques, le département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a indiqué sur certains documents que si les antennes adaptatives ne pouvaient émettre plus fort, il faudrait construire 46'000 antennes de plus, contre 3'100 aux conditions demandées par les opérateurs. Dans la réalité, nous nous trouvons entre les deux.

[Accédez à l'émission de la RTS](#)

## **Des élèves d'une école zurichoise devront porter un bracelet électronique**

Début juin, l'école de Birmensdorf (canton de Zurich) a décidé de réaliser un projet pilote en faisant porter aux élèves un bracelet électronique, dans le but de les localiser, d'enregistrer certaines données comme leurs allergies alimentaires, d'optimiser la ponctualité et la sécurité des enfants, etc.

Au niveau technique, ces « bracelets électroniques » sont en fait des montres connectées disposant de la technologie bluetooth, émettant des ondes hautes fréquences de manière continue et générant des risques élevés pour notre santé.

En dehors de la question sanitaire, la préposée cantonale à la protection des données s'est exprimée devant les médias et a déclaré qu'un « traçage » des enfants n'est sûrement pas absolument nécessaire et non proportionnel !

A la suite de son intervention et de nombreuses réactions de parents opposés à cette expérimentation sur leurs enfants, il semblerait que le projet ait été suspendu.

[Lire l'article](#)

### **3 NOUVELLES MISES À L'ENQUÊTE**

**04.06.24** Consultez le lien [Quai des Forces-Motrices 16, Genève-Plainpalais](#)

**15.05.24** Consultez le lien [Rue de Vermont 42, Genève-Petit-Saconnex](#)

**15.05.24** Consultez le lien [Rue de Carouge 35, Genève-Plainpalais](#)

### **8 NOUVELLES AUTORISATIONS**

**13.06.24** Consultez le lien [Rue du Purgatoire1, Genève Cité](#)

**05.06.24** Consultez le lien [Route de Suisse 335, Céligny](#)

**03.06.24** Consultez le lien [Chemin de Léchard, Avusy](#)

**03.06.24** Consultez le lien [Avenue du Lignon 34, Vernier](#)

**30.05.24** Consultez le lien [Rue Bovy-Lysberg 8, Genève-Cité](#)

**23.05.24** Consultez le lien [Chemin de la Montagne 4-10, Chêne-Bougeries](#)

**16.05.24** Consultez le lien [Chemin Edouard-Tavan 5, Genève-Plainpalais](#)

**15.05.24** Consultez le lien [Avenue Eugène-Pittard 40, Genève-Plainpalais](#)

## **NOS PRINCIPALES ACTIONS RESUMEES**

**Depuis début 2021**, suite à la [modification de l'ORNI de décembre 2021](#), **261** dossiers ont été autorisés.

**De septembre 2019 à décembre 2023**, nous nous sommes occupés de **265** mises à l'enquête, dont **137** nouveaux mâts (!) uniquement sur le canton de Genève.

**Depuis janvier 2022**, nous avons suivi **52** dossiers en 1<sup>ère</sup> instance, et **depuis 2023**, **10** dossiers en 2<sup>ème</sup> instance, à cela s'ajoutent le recours contre le RPRNI que nous avons gagné et l'enquête de police contre les attaques que nous subissons depuis plus de deux ans.

## **Pour atteindre ses objectifs, notre association a besoin de bénévoles**

Jusqu'à fin septembre 2023, notre association était **100% bénévole**. Notre travail étant de plus en plus diversifié et conséquent administrativement, afin de pouvoir continuer à atteindre nos objectifs, nous avons dû engager un secrétaire à 50% pour assurer la qualité de la gestion quotidienne et du traitement des dossiers, qui devenait impossible à gérer de manière bénévole depuis plusieurs mois.

**Nous avons aussi besoin de renforcer notre petite équipe** par des bénévoles **sur le terrain**, pour informer et distribuer des flyers, saisir des listes de données, etc. Nous cherchons également des personnes bénévoles **ayant des**

**compétences informatiques, juridiques et techniques** (ingénieurs, physiciens, techniciens, politologue, etc.).

**Pour l'ensemble nous avons besoin de soutien financier sous la forme de dons réguliers (mensuels ou trimestriels), même à travers de petits montants**, afin de pouvoir assurer notre travail d'information auprès des élus et de la population, et de soutien auprès des recourants. ET pour nos frais de fonctionnement : salaire de notre secrétaire (50%) et nos principaux frais de base site (hébergement et maintenance), messagerie, courriers, téléphone, imprimante, informatique).

Avec nos très cordiales salutations.

Pour l'association, Ghislaine Jacquier

**Association 5G Moratoire pour la Suisse**  
**Case postale 24 - 1223 Cologny**

**Postfinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève**  
**Bulletin de versement et QR code**

Contactez-nous par mail : [info@5gmoratoirepourlasuisse.ch](mailto:info@5gmoratoirepourlasuisse.ch)

Site : <https://5gmoratoirepourlasuisse.ch/>

Pour vous désinscrire : [news@5gmoratoirepourlasuisse.ch](mailto:news@5gmoratoirepourlasuisse.ch)